

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,  
7 mars 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs – Sylvie DESCHAMPS – Clémentine FIGUET – Eliane GEOFFROY - Nathalie LACOSTE - Annie MONNERY – Béatrice MOULIN MARTIN – Yannick PAQUE – Jean-Luc PETIT – Patrick RAMON - Emilie RATTON - Jessica ROSINET - Pascal ROUSSET – Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK – Maria-Dolorès THUDEROZ – Claude VARENNES – Jérémie VIAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :  
EN EXERCICE : 27  
PRÉSENTS : 17  
PROCURATIONS : 5  
VOTANTS : 22  
POUR : 22  
ABSTENTION : 0  
CONTRE : 0  
N° 2024-24

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs – Fatima BENKHEIRA (pouvoir à Yannick PAQUE) - Serge BERNARD (pouvoir à Jérémie VIAL) Sébastien BIZET (pouvoir à Jean-Luc PETIT) – Corinne JOURDAN (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN) – Kenan SOLMAZ (pouvoir à Annie MONNERY)

Étaient absents excusés : Messieurs Yann FLAMANT – Ilyes TELALI – Willy GABRIEL - Jean-Pierre PODKOWA – Cyril BRUZZESE

M Jean-Luc PETIT a été élu secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION : Tableau des effectifs -Ouverture de postes**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération 2023-123 relative au tableau des effectifs,

**Considérant** la nécessité d'ouvrir :

- un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques afin de pouvoir recruter un agent au sien des services techniques , à temps complet,
- un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques avec mission d'ASVP, à temps complet,
- un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe au service finances, à temps complet.

Après avoir délibéré, **Le Conseil municipal, à l'unanimité** :

- VALIDE l'ouverture de deux postes dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet et un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- CONFIRME le tableau des effectifs défini tel que suivant

• Cadres ou Emplois	Catégorie	Effectif	Quotité tps de travail
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Attaché principal	A	1	100%
Attaché	A	1	100%
Rédacteur Ppal 1ère classe	B	4	100%
Rédacteur Ppal 2ème classe	B	1	100%
Rédacteur	B	1	100%
Adjoint Adm Ppal 1ère classe	C	2	100%
Adjoint Adm Ppal 2ème classe	C	1	100%
Adjoint Adm	C	3	100%
<b>TOTAL</b>		<b>14</b>	<b>ETP = 14</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Animateur Ppal de 1ère classe	B	1	100%
Adjoint d'animation Ppal de 1ère classe	C	1	100%

Adjoint d'animation	C	7	3 postes à 100% 1 poste à 64% 1 poste à 58% 1 poste à 54% 1 poste à 71%
<b>TOTAL</b>		<b>9</b>	<b>ETP = 7,47</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Technicien Ppal 1ère classe	B	2	100%
Adjoint technique Ppal 1ère classe	C	8	6 postes à 100% 1 poste à 60% 1 poste à 80%
Adjoint technique Ppal 2ème classe	C	3	1 poste à 100% 1 poste à 87% 1 poste à 80%
Adjoint technique	C	9	8 postes à 100% 1 poste à 66%
Agent de maîtrise Ppal	C	2	100%
Agent de maîtrise	C	1	100%
<i>Cadre emplois adjoints techniques création de 2 postes</i>			100%
<b>TOTAL</b>		<b>25</b>	<b>ETP = 23,73</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
ATSEM Ppal 1ère classe	C	3	100%
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>ETP = 5</b>
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>			
Brigadier Chef Ppal	C	3	100%
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>ETP = 3</b>
<b>EFFECTIF TOTAL</b>		<b>54</b>	<b>ETP = 53,2</b>

Le Maire  
Yannick PAQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.